

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

NO : 500-06-001120-217

**(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE**

PATRICK BENOIT

Demandeur

c.
JPMORGAN CHASE & CO.
et
JPMORGAN CHASE BANK, N.A.
et
J.P. MORGAN BANK CANADA
et
J.P. MORGAN CANADA
et
MORGAN STANLEY CAPITAL GROUP
INC.
et
BANK OF AMERICA CORPORATION
et
MERRILL LYNCH COMMODITIES INC.

Défenderesses

**DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION
COLLECTIVE AUX FINS DE RÈGLEMENTS SEULEMENT ET POUR OBTENIR LE
STATUT DE REPRÉSENTANT
(Articles 575 et 576 C.p.c.)**

(ND : 67-255 : Action collective relative au marché des métaux précieux)

**À L'HONORABLE DONALD BISSON, JUGE DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE TOUTES LES
PROCÉDURES RELATIVES À CETTE AFFAIRE DANS LE DISTRICT DE MONTRÉAL,
LE DEMANDEUR EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

MISE EN CONTEXTE

1. Tel qu'il appert du dossier de la Cour, le demandeur, Patrick Benoit, a déposé une *Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentant* (la « **Demande en autorisation** ») contre les défenderesses pour le bénéfice des membres du groupe du Québec;
2. La Demande en autorisation allègue que la cause d'action et le fondement juridique du recours de chacun des membres du groupe contre les défenderesses sont les mêmes et soulèvent au moins une question commune;
3. D'autres procédures en actions collectives ont également été déposées en Ontario, concernant les instruments des marchés de l'or et de l'argent dans les affaires *Di Filippo et al v. The Bank of Nova Scotia et als.*, dossier de Cour no. CV-16-551067-00CP et *Di Filippo et als v. The Bank of Nova Scotia et als.*, dossier de Cour no. CV-5-543005-00CP;
4. Avant la présentation de la Demande en autorisation au Tribunal pour adjudication, les demandeurs canadiens ont conclu trois (3) ententes de principe hors Cour avec l'ensemble des défenderesses :
 - a) Le 18 février 2025, avec les défenderesses JPMorgan Chase & Co, J.P. Morgan Bank Canada, J.P. Morgan Canada et JPMorgan Chase Bank N.A. (ci-après l'« **Entente JPMorgan** »);
 - b) Le 12 mars 2025, avec la défenderesse Morgan Stanley Capital Group Inc. (ci-après l'« **Entente Morgan Stanley** »);
 - c) Le 7 janvier 2026, avec les défenderesses Bank of America Corporation et Merrill Lynch Commodities Inc. (ci-après l'« **Entente BOML** »);
5. L'Entente JPMorgan, l'Entente Morgan Stanley et l'Entente BOML forment ensemble les ententes de principe (ci-après les « **Ententes** »);
6. En vertu des Ententes, le recours serait réglé dans l'éventualité où celles-ci étaient approuvées par les tribunaux du Québec et de l'Ontario, moyennant le paiement par les défenderesses d'une somme déterminée conformément à chacune des Ententes;
7. En outre, il est aussi prévu aux Ententes que les défenderesses ont convenu de consentir à l'autorisation d'exercer une action collective aux fins de règlements seulement;

8. De plus, dans le cadre des Ententes, il a été prévu que le groupe du Québec aux fins de règlement seulement soit défini comme suit :

« Toute personne du Québec qui, entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2016, a effectué une transaction sur un instrument du marché des métaux précieux¹, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, et/ou acheté ou autrement participé dans un fonds d'investissement ou fonds d'actions, un fonds commun de placement, un fonds spéculatif, un fonds de pension ou tout autre véhicule d'investissement qui a effectué une transaction sur un Instrument du marché des métaux précieux.

Sont exclus du groupe les défenderesses, leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées »

9. La question commune sur la base de laquelle les parties aux Ententes ont accepté de régler est la suivante :

Les défenderesses ont-elles manipulé illégalement les prix des Instruments du marché des métaux précieux achetés sur le marché des métaux précieux ?

10. Conformément à la loi, les Ententes ne seront valables que si elles sont approuvées par le tribunal;
11. Les Ententes sont également conditionnelles à l'approbation du tribunal de l'Ontario;

LA PRÉSENTE DEMANDE

12. Par la présente demande, le demandeur demande au tribunal :

- a) d'autoriser l'exercice de l'action collective contre les défenderesses aux fins de règlements seulement;

¹ Les métaux précieux comprennent notamment le platine, l'or, l'argent et le palladium. L'expression « Instrument du marché des métaux précieux » est définie comme suit : « comprend, mais sans s'y limiter : les lingots de métaux précieux ou les pièces de métaux précieux, les contrats à terme sur les métaux précieux négociés sur une bourse exploitée au Canada, les parts dans les fonds sur les métaux précieux négociées sur une bourse exploitée au Canada, les options d'achat sur les métaux précieux négociées sur une bourse exploitée au Canada, les métaux précieux faisant l'objet d'une option sur une bourse exploitée au Canada, les achats de métaux précieux au comptant ou les transactions sur les métaux précieux ou les options d'achat sur les métaux précieux hors cote ou négociés de gré à gré, les contrats à terme sur les métaux précieux ou les options sur les contrats à terme sur les métaux précieux hors cote ou négociés de gré à gré, les contrats de location sur les métaux précieux et tous autres instruments négociés sur une bourse exploitée au Canada ou sur une bourse canadienne. »

- b) de lui octroyer le statut de représentant des membres du groupe aux fins de règlement seulement;
13. Le demandeur, représentant proposé aux fins des Ententes:
- a) représentera équitablement et adéquatement les intérêts des membres du groupe;
 - b) n'a aucun conflit d'intérêt avec les autres membres du groupe;
14. Bien que l'assistance du Fonds d'aide aux actions collective n'ait pas été sollicitée en l'instance, cette demande lui est notifiée;
15. La présente demande est dans l'intérêt de la justice et des membres du groupe.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la demande;

AUTORISER l'exercice de l'action collective au Québec contre les défenderesses aux fins de règlement seulement;

ORDONNER qu'aux fins de règlement, le groupe soit défini ainsi :

« Toute personne du Québec qui, entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2016, a effectué une transaction sur un instrument du marché des métaux précieux², soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, et/ou acheté ou autrement participé dans un fonds d'investissement ou fonds d'actions, un fonds commun de placement, un fonds spéculatif, un fonds de pension ou tout autre véhicule d'investissement qui a effectué une transaction sur un Instrument du marché des métaux précieux.

Sont exclus du groupe les défenderesses, leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées »

ATTRIBUER au demandeur, Patrick Benoit, le statut de représentant des membres du groupe aux fins de règlement seulement;

² Préc., note 1.

IDENTIFIER, aux fins de règlement seulement, la question commune au groupe comme étant la suivante :

Les défenderesses ont-elles manipulé illégalement les prix des Instruments du marché des métaux précieux achetés sur le marché des métaux précieux ?

LE TOUT sans frais de justice.

Québec, le 21 juillet 2026

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS

(Me Caroline Perrault)

(Me Marie-Maud Côté-Rouleau)

(Me Erika Provencher)

caroline.perrault@siskinds.com

marie-maud.cote-rouleau@siskinds.com

erika.provencher@siskinds.com

Avocats du demandeur

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : notification@siskinds.com

Code d'impliqué permanent : BB-6852

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Marie-Maud Côté-Rouleau, avocate, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, à Québec (Québec), G1R 4A2, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'une des avocates du demandeur en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ, à Québec, ce 21 juillet 2026

Je signe la présente déclaration à distance et je demander qu'elle soit reconnue comme un original

Signed by:

Marie-Maud Côté-Rouleau

9B919203-CC61-80CA-80CC-70717C85F19B

MARIE-MAUD CÔTÉ-ROULEAU

Serment reçu par moi par un moyen technologique
à Québec, ce 21 juillet 2026

DocuSigned by:

Carole Ouellet

A8255E58A7194FD...

Carole Ouellet (#88,822)

Commissaire à l'assermentation pour le Québec
et pour l'extérieur du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

À :

Me George J. Pollack
Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l.,
s.r.l.
1501, avenue McGill, 27^e étage
Montréal (Québec) H3A 3N9
gpollack@dwpv.com
Téléphone : 514-841-6400
Avocats de Morgan Stanley Capital Group
Inc.

Me Christopher Ritcher
Me Marie-Pier Gagnon Nadeau
Société d'avocats Torys, s.e.n.c.r.l.
1-2880, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 4R4
crichter@torys.com
mgagnonnadeau@torys.com
Téléphone : 514-868-5600
Avocats de Bank of America Corporation et
Merrill Lynch Commodities Inc.

Me Pascale Dionne-Bourassa
Me Mike Eizenga
Bennett Jones (Québec)
1800-900, boulevard Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A8
bourassap@bennettjones.com
eizengam@bennettjones.com
Téléphone : 514-985-4500
Avocats de JP Morgan Chase & Co., JP
Morgan Chase Bank, N.A. et JP Morgan
Bank Canada,

Me Ryan Mayele
Me Jennifer Lemarquis
Fonds d'aide aux actions collectives
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30
Montréal (Québec) H2Y 1B6
faac.notifications@justice.gouv.qc.ca
Téléphone : 514-393-2087

PRENEZ AVIS que la présente *Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective aux fins de règlement seulement et pour obtenir le statut de représentant* sera présentée devant l'honorable Donald Bisson de la Cour supérieure, au Palais de justice de Montréal, située au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1B6, sur le vu du dossier.

(signature à la page suivante)

Québec, le 21 juillet 2026

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS

(Me Caroline Perrault)

(Me Marie-Maud Côté-Rouleau)

(Me Erika Provencher)

caroline.perrault@siskinds.com

marie-maud.cote-rouleau@siskinds.com

erika.provencher@siskinds.com

Avocats du demandeur

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : notification@siskinds.com

Code d'impliqué permanent : BB-6852

Référence interne : ND: 67-255

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Patrick Benoit c. JPMorgan Chase & CO. et als.
COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

500-06-001120-217

EXPÉDITEUR

Carole Ouellet, adjointe juridique pour Me Caroline Perrault, Me Marie-Maud Côté-Rouleau et Me Erika Provencher
Siskinds, Desmeules, Avocats
43 rue de Buade, bureau 320, Québec, Québec, G1R 4A2
418-694-2009
carole.ouellet@siskinds.com

DESTINATAIRE

Me Ryan Mayele et Me Jennifer Lemarquis
Fonds d'aide aux actions collectives
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30, Montréal, Québec, H2Y 1B6
514-393-2087
faac.notifications@justice.gouv.qc.ca

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 21 juillet 2026
Heure : 08:35 HNE
État de l'envoi : Notifié
Nature du(des) document(s) : Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective aux fins de règlements seulement et pour obtenir le statut de représentant

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Demande d'autorisation aux fins de règlement.pdf

Clé de validation

f67f556060328dda8949ddf95640c8bf

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : ND: 67-255

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Patrick Benoit c. JPMorgan Chase & CO. et als.
COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

500-06-001120-217

EXPÉDITEUR

Carole Ouellet, adjointe juridique pour Me Caroline Perrault, Me Marie-Maud Côté-Rouleau et Me Erika Provencher
Siskinds, Desmeules, Avocats
43 rue de Buade, bureau 320, Québec, Québec, G1R 4A2
418-694-2009
carole.ouellet@siskinds.com

DESTINATAIRE

Me Marie-Pier Gagnon Nadeau
Société d'avocats Torys
1-2880, Place Ville-Marie, Montréal, Québec, H3B 4R4
514-868-5600
mgagnonnadeau@torys.com

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 21 juillet 2026
Heure : 08:35 HNE
État de l'envoi : Notifié
Nature du(des) document(s) : Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective aux fins de règlements seulement et pour obtenir le statut de représentant

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Demande d autorisation aux fins de reglement.pdf

Clé de validation

f67f556060328dda8949ddf95640c8bf

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : ND: 67-255

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Patrick Benoit c. JPMorgan Chase & CO. et als.
COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

500-06-001120-217

EXPÉDITEUR

Carole Ouellet, adjointe juridique pour Me Caroline Perrault, Me Marie-Maud Côté-Rouleau et Me Erika Provencher
Siskinds, Desmeules, Avocats
43 rue de Buade, bureau 320, Québec, Québec, G1R 4A2
418-694-2009
carole.ouellet@siskinds.com

DESTINATAIRE

Me Christopher Richter
Société d'avocats Torys
1-2880, Place Ville-Marie, Montréal, Québec, H3B 4R4
514-868-5600
crichter@torys.com

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 21 juillet 2026
Heure : 08:35 HNE
État de l'envoi : Notifié
Nature du(des) document(s) : Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective aux fins de règlements seulement et pour obtenir le statut de représentant

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Demande d'autorisation aux fins de règlement.pdf

Clé de validation

f67f556060328dda8949ddf95640c8bf

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : ND: 67-255

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Patrick Benoit c. JPMorgan Chase & CO. et als.
COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

500-06-001120-217

EXPÉDITEUR

Carole Ouellet, adjointe juridique pour Me Caroline Perrault, Me Marie-
Maud Côté-Rouleau et Me Erika Provencher
Siskinds, Desmeules, Avocats
43 rue de Buade, bureau 320, Québec, Québec, G1R 4A2
418-694-2009
carole.ouellet@siskinds.com

DESTINATAIRE

Me Mike Eizenga
Bennett Jones (Québec)
1800-900, boulevard Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec, H3A 0A8
514-985-4500
eizengam@bennettjones.com

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 21 juillet 2026
Heure : 08:35 HNE
État de l'envoi : Notifié
Nature du(des) document(s) : Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective aux fins de règlements seulement et pour obtenir le statut de représentant

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Demande d autorisation aux fins de reglement.pdf

Clé de validation

f67f556060328dda8949ddf95640c8bf

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : ND: 67-255

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Patrick Benoit c. JPMorgan Chase & CO. et als.
COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

500-06-001120-217

EXPÉDITEUR

Carole Ouellet, adjointe juridique pour Me Caroline Perrault, Me Marie-Maud Côté-Rouleau et Me Erika Provencher
Siskinds, Desmeules, Avocats
43 rue de Buade, bureau 320, Québec, Québec, G1R 4A2
418-694-2009
carole.ouellet@siskinds.com

DESTINATAIRE

Me Pascale Dionne-Bourassa
Bennett Jones (Québec)
1800-900, boulevard Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec, H3A 0A8
514-985-4500
bourassap@bennettjones.com

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 21 juillet 2026
Heure : 08:35 HNE
État de l'envoi : Notifié
Nature du(des) document(s) : Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective aux fins de règlements seulement et pour obtenir le statut de représentant

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Demande d autorisation aux fins de reglement.pdf

Clé de validation

f67f556060328dda8949ddf95640c8bf

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : ND: 67-255

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Patrick Benoit c. JPMorgan Chase & CO. et als.
COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

500-06-001120-217

EXPÉDITEUR

Carole Ouellet, adjointe juridique pour Me Caroline Perrault, Me Marie-Maud Côté-Rouleau et Me Erika Provencher
Siskinds, Desmeules, Avocats
43 rue de Buade, bureau 320, Québec, Québec, G1R 4A2
418-694-2009
carole.ouellet@siskinds.com

DESTINATAIRE

Me George J. Pollack
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
1501, Avenue McGill College, 27e étage, Montréal (Québec) H3A 3N9
514-841-6400
gpollack@dwpm.com

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 21 juillet 2026
Heure : 08:35 HNE
État de l'envoi : Notifié
Nature du(des) document(s) : Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective aux fins de règlements seulement et pour obtenir le statut de représentant

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Demande d'autorisation aux fins de règlement.pdf

Clé de validation

f67f556060328dda8949ddf95640c8bf

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE

NO : 500-06-001120-217

PATRICK BENOIT

Demandeur

C.
JPMORGAN CHASE & CO. & ALS.

Défenderesses

DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION
D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE AUX
FINS DE RÈGLEMENTS SEULEMENT
(Articles 575 et 576 C.p.c.)

BB-6852

N/D : 67-255

Me Caroline Perrault
caroline.perrault@siskinds.com
Me Marie-Maud Côté-Rouleau
marie-maud.cote-rouleau@siskinds.com
Me Erika Provencher
erika.provencher@siskinds.com

SISKINDS DESMEULES | Avocats s.e.n.c.r.l.
43 rue De Buade, Bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
TÉLÉPHONE 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3842)
TÉLÉCOPIEUR 418-694-0281
NOTIFICATION notification@siskinds.com
SISKINDS.com/qc